

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 16 février 2022 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, séance tenue par visioconférence, avec enregistrement audio, le 23 février 2022 à 19 h 30

Présences :

- M^{mes} Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
Francine Ouellet Leclerc, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Christine Pelletier, maire suppléant de Sainte-Félicité
- MM. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables
Michel Caron, maire de Saint-Ulric
Raymond Carrier, maire de Sainte-Paule
Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane
Jonathan Massé, maire de Grosses-Roches
Eddy Métivier, maire de Matane
Dominique Roy, maire de Les Méchins
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Les membres présents forment le quorum par visioconférence (zoom). La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, et la directrice adjointe au développement territorial, madame Vanessa Caron, sont aussi présentes par visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. FRR volet 3 - Transmission de l'avis d'intérêt au MAMH
4. Adoption du Plan d'action en accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes et dépôt d'une demande d'aide financière au MIFI
5. Mandat - Campagne attractivité et marketing territorial
6. Embauche au poste d'inspecteur en bâtiments et autorisation de signature d'une lettre d'entente SCFP
7. Demande d'aide financière au programme RénoRégion 2022-2023 de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
8. Varia
 - 8.1. Embauche au poste de conseiller en urbanisme et autorisation de signature d'une lettre d'entente SCFP
9. Période de questions
10. Fermeture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 131-02-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil sont tous présents par visioconférence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- reporter le point 3 *FRR volet 3 - Transmission de l'avis d'intérêt au MAMH*, à une séance ultérieure
- ajouter le point 8.1 *Embauche au poste de conseiller en urbanisme et autorisation de signature d'une lettre d'entente SCFP*.

ADOPTÉE

FRR VOLET 3 - TRANSMISSION DE L'AVIS D'INTÉRÊT AU MAMH

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 132-02-22

ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN ACCUEIL, INTÉGRATION ET PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MIFI

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour un plan d'action sur trois ans doit être déposée au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan d'action triennal en accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC tiennent à souligner la qualité du travail accompli par madame Vanessa Caron, directrice adjointe au développement territorial, en étroite collaboration avec madame Fanny Allaire-Poliquin, directrice générale du SANAM, et des partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE, selon les critères du programme PAC, la MRC doit s'engager à contribuer financièrement au minimum à 25 % du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le plan d'action triennal en accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière, sur trois ans, au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) dans le cadre du programme PAC;

QUE selon les critères du programme PAC, la MRC s'engage à contribuer au minimum à 25 % au financement du plan d'action triennal en accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 133-02-22

MANDAT - CAMPAGNE ATTRACTIVITÉ ET MARKETING TERRITORIAL

CONSIDÉRANT les initiatives de concertation pour mieux définir l'identité territoriale de La Matanie, mettre de l'avant ses avantages distinctifs et une stratégie d'image de marque;

CONSIDÉRANT QUE l'attractivité et la rétention sont les points de convergence de l'Énoncé de vision stratégique de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE notre territoire aurait avantage à ancrer l'ensemble de ses initiatives en attractivité sur une seule et même image de marque rassembleuse, MatanieXP, pour maximiser les efforts et la cohérence des actions menées sur les différentes cibles (entreprises, main-d'œuvre, touristes et citoyens);

CONSIDÉRANT QUE les démarches entamées à l'automne 2020 avec les partenaires FIDEL, DEM et l'Agence Hula Hoop, ayant mené l'élaboration d'un plan triennal de communications lequel incluait la production de matériel audiovisuel (résolution 457-08-21) en vue d'une campagne promotionnelle pour la diffusion en 2022;

CONSIDÉRANT le financement de la campagne pour la diffusion en 2022 accepté dans le cadre du FRR volet 4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la proposition de l'Agence Hula Hoop pour le mandat «MatanieXP - Campagne citoyen 2022» au montant de 80 860 \$, plus les taxes applicables, payable à même le FRR volet 2;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents utiles et à effectuer les démarches pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 134-02-22

EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE SCFP

CONSIDÉRANT la signature d'ententes avec la MRC de La Haute-Gaspésie pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels et pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT le processus d'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiments selon les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE le poste comprend une exigence pour la personne sélectionnée d'être accréditée par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat, dans l'année suivant l'embauche;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Carrier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Nicolas Saucier au poste d'inspecteur en bâtiments, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison, classe 2B échelon 1 de la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Nicolas Saucier entrera en fonction à titre d'employé régulier temps complet, à compter du 21 mars 2022 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de 845 heures de travail effectif (environ 6 mois) et à l'exigence de l'accréditation par la SHQ dans l'année suivant l'embauche;

D'autoriser la signature d'une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 135-02-22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME RÉNORÉGION 2022-2023 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a délégué la gestion de certains programmes d'amélioration domiciliaire à la MRC de La Matanie par entente, dont le programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire répondre adéquatement aux besoins des ménages à revenus faibles et modestes de La Matanie qui ont besoin d'aide pour remédier aux déficiences de leur logement;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont jusqu'au 18 mars 2022 pour informer la SHQ de leurs besoins budgétaires pour la programmation 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie dépose une demande de financement pour un montant de 250 000 \$ dans le cadre du programme RénoRégion 2022-2023;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit et est autorisé à transmettre la demande et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

VARIA

RÉSOLUTION 136-02-22

EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER EN URBANISME ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE SCFP

CONSIDÉRANT le processus d'affichage d'un poste d'urbaniste (poste surnuméraire en remplacement d'un congé de maternité) selon les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection et la recommandation du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jonathan Massé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de madame Armelle Durvine Baga Tomtcha au poste de conseillère en urbanisme, poste surnuméraire temps complet, 32,5 heures/semaine, classe 3 échelon 1 de la convention collective en vigueur;

QUE madame Armelle Durvine Baga Tomtcha entrera en fonction à titre d'employée surnuméraire temps complet, à compter du 14 mars 2022, et sera assujettie aux dispositions de la convention collective notamment une période de probation de 845 heures de travail effectif (environ 6 mois);

D'autoriser la signature d'une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 137-02-22

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte